le cnam
entreprises

Conservatoire national desarts et métiers

Entreprises : comment financer les formations ?

LES DISPOSITIFS UTILISABLES

Le CPF

Le CPF et les abondements possibles au-delà des 500€/an par individu.



> En savoir + sur le CPF

Le plan de développement des compétences

Il existe un financement OPCO pour les entreprises de moins de 50 salarié·e·s.

Le dispositif PRO-A

Promotion ou reconversion par alternance qui permet l'obtention d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP.

Le contrat de professionnalisation

Les employeurs de salarié·e·s en contrat de professionnalisation peuvent bénéficier d'un certain nombre d'aides financières à travers les OPCO.
Le montant de la rémunération du bénéficiaire varie en fonction de son âge et de son niveau de formation initial.

OPCO (Opérateurs de Compétences)

11 OPCO regroupent les 329 branches professionnelles (IDCC de l'entreprise identifie la branche professionnelle de rattachement et l'OPCO)

AFDAS : culture, industries créatives et récréatives
ATLAS : services financiers et du conseil
UNIFORMATION : cohésions sociale
AKTO : services à forte densité de main d'œuvre
OCAPIAT : coopération agricole, agriculture, pêche, industries agro-alimentaires et territoires
Opco 2I : interindustriel
Constructys : bâtiment, négoces des matériaux de construction
Opco Mobilités : automobiles, logistique, services et transports
Opco EP : entreprises de proximité
Opco Santé : sanitaire, social, médico-social
L'Opcommerce : commerce

Les missions pour les entreprises de moins de de 50 salariés

Les accompagner dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle

Assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, de promotion ou reconversion par alternance « PRO-A »
Améliorer l'information et l'accès des salariés à la formation professionnelle
Favoriser la transition professionnelle des salarié·e·s via les abondements du CPF
Favoriser l'accès aux financements nationaux et régionaux (FNE, dispositif TRANSCO…)

Les **actions de formation en situation de travail (AFEST)** répondant à plusieurs critères définis par arrêté permettent de lier formation et mise en œuvre sur le terrain. Elles nécessitent une ingénierie spécifique dont le Cnam est l'un des experts nationaux.

Pourquoi Cnam Entreprises ?

Les collaborateur·ice·s de Cnam Entreprises accompagnent la mise en œuvre de la loi "Avenir Professionnel" de septembre 2018 :

Décryptage des dispositifs
Ingénieries pédagogique et financière
Réponses adaptées à vos besoins de formation
Co-construction, réalisation, mise en œuvre et évaluation du projet de formation

Cnam Entreprises est la structure du Cnam dédiée aux besoins de développement des compétences des collaborateur·ice·s des entreprises ou institutions privées ou publiques. Elle propose également :

Une offre de formations courtes qualifiantes
Une offre de formations certifiantes (licences, master, titres professionnels, certificats d'établissement)
Des conseils, un accompagnement sur mesure, et la mise en œuvre de dispositifs tels que les AFEST

Cnam Entreprises bénéficie de la certification QUALIOPI pour l'ensemble de ses services.

Les avantages de Cnam Entreprises :

› Un réseau d'enseignant·e·s et de professionnel·le·s reconnus,
› Des équipes pédagogiques issues du terrain,
› Une structure entière dédiée aux entreprises et à l'écoute des besoins,
› Des solutions de formations innovantes, adaptées à toutes les situations.

Envie de vous former ?

Notre offre de formation à découvrir ici